	Direction Qualité, Gestion des Risques, Relations Usagers et Affaires Juridiques : Service de Gestion Centralisée des Archives	ENRE ADP 002	
	ENREGISTREMENT DEMANDE D'ACCES AU DOSSIER D'UN PATIENT DECEDÉ	Date version 01/09/2020	Page 1 sur 2
Processus : Dossier patient			

N°...../.....

POUR SATISFAIRE VOTRE DEMANDE, LES INFORMATIONS SUIVANTES SONT NECESSAIRES

Je soussigné(e),

Nom de naissance : Nom d'usage :

Prénom : Date de naissance :

Adresse :
.....

Téléphone : Mail :


Qualité du demandeur :

DEMANDE DE COMMUNICATION D'ELEMENTS DU DOSSIER MEDICAL DE :

Nom de naissance : Nom d'usage :

Prénom : Date de naissance :

DEMANDEUR (AYANT-DROIT)	ELEMENTS A FOURNIR
Certificat de décès si patient non décédé au Centre Hospitalier de Béziers.	
<input type="checkbox"/> Conjoint, enfant. Parent du mineur décédé	<input checked="" type="checkbox"/> Pièce d'identité recto-verso (CNI, Passeport); <input checked="" type="checkbox"/> Livret de famille ou acte de naissance
<input type="checkbox"/> Autre ayant droit (père, mère, frère, sœur, oncle, tante...)	<input checked="" type="checkbox"/> Pièce d'identité recto-verso (CNI, Passeport); <input checked="" type="checkbox"/> Acte de notoriété ou de dévolution successorale établi par le notaire ou <input checked="" type="checkbox"/> Certificat d'hérédité établi en mairie
<input type="checkbox"/> Concubin(e) du patient décédé	<input checked="" type="checkbox"/> Pièce d'identité recto-verso (CNI, Passeport); <input checked="" type="checkbox"/> Certificat de vie commune établi par la mairie ou <input checked="" type="checkbox"/> Attestation sur l'honneur signée par les 2 concubins
<input type="checkbox"/> Pacsé(e) du patient décédé	<input checked="" type="checkbox"/> Pièce d'identité recto-verso (CNI, Passeport); <input checked="" type="checkbox"/> Extrait d'acte de naissance, de moins de 3 mois, avec mention du PACS

	Direction Qualité, Gestion des Risques, Relations Usagers et Affaires Juridiques : Service de Gestion Centralisée des Archives	ENRE ADP 002	
	ENREGISTREMENT DEMANDE D'ACCES AU DOSSIER D'UN PATIENT DECÉDÉ	Date version 01/09/2020	Page 2 sur 2
Processus : Dossier patient			

MOTIF DE LA DEMANDE (Article L1110-4 du Code de la Santé Publique)

La démarche des ayants-droit doit être motivée par l'un des 3 objectifs suivants¹ :

- Connaître les causes de la mort
- ou Faire valoir vos droits (Exemple : en lien avec une assurance-vie...)
- ou Défendre la mémoire du défunt (Exemple: en lien avec une maladie professionnelle, testament...)

Concernant les 2 derniers objectifs, vous devez impérativement détailler les circonstances qui vous conduisent à demander des informations du dossier patient, afin de permettre à l'équipe médicale d'identifier le ou les documents nécessaires pour répondre à votre demande

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Le code de la santé publique ne prévoit pas l'accès à l'intégralité du dossier du patient décédé. Le médecin n'est ainsi tenu de communiquer que les seules informations nécessaires à la réalisation de l'objectif poursuivi par le demandeur.

MODALITES DE COMMUNICATION DES DOCUMENTS

- Envoi postal** en recommandé avec accusé de réception, à la charge du demandeur. Vous recevrez une facture du Centre Hospitalier de Béziers (Copie A4 : 0,18€ et application du tarif postal en vigueur)
- Récupération dans le service** (paiement à la régie)
- Consultation sur place**, avec rendez-vous programmé (vous pouvez bénéficier d'un accompagnement médical)

Ce document dûment renseigné et les pièces demandées sont à adresser à :

Centre Hospitalier de Béziers
Service de Gestion Centralisée des Archives
2 rue Valentin Haüy - B.P. 740 - 34525 BEZIERS cedex
✉ archives@ch-beziers.fr ☎ 04 67 35 78 58

Date :
Signature du demandeur :

¹ **Art. L1110-4 du Code de la Santé Publique** « Le secret médical ne fait pas obstacle à ce que les informations concernant une personne décédée soient délivrées à ses ayants droit, dans la mesure où elles leur sont nécessaires pour leur permettre de connaître les causes de la mort, de défendre la mémoire du défunt ou de faire valoir leurs droits, **sauf volonté contraire exprimée par la personne avant son décès** »